

Magazine d'informations municipales
Avril 2021 / N°89



info ONDRES



À LA UNE

Nouveauté: des contenants pour récolter les bouchons plastiques aux points tri! (p. 5)

Les Assises du Seignanx: partager et construire ensemble notre territoire! (p. 10)

Dossier: « Mobilité: Chronoplus bientôt à Ondres » (p. 13 à 17)

Un tout nouveau Conseil des jeunes motivé! (p. 18)

Paniers du Seignanx: des paniers alimentaires pour les 15-30 ans (p. 21)

Sommaire

04. Environnement & cadre de vie

Côté plage : une nouvelle signalétique installée
Déchets verts : des solutions existent !
L'enherbement des allées ouest du cimetière achevé
Nouveauté : des contenants pour récolter les bouchons plastique aux points tri!

06. Mairie

Les délibérations du Conseil municipal du 4 février 2021
Les délibérations du Conseil municipal du 12 mars 2021
Patrice Le Nay : nouveau DGS de la mairie d'Ondres
Commémoration du 19 mars : hommage et souvenir

09. Expression politique

Expression des groupes politiques

10. Communauté de communes

Les Assises du Seignanx : partager et construire ensemble notre territoire!
Concours : photos sur le Seignanx!
Le Kit Com, une précieuse boîte à outils pour votre location saisonnière

12. Économie

Le Comptoir à fromage : votre épicerie fine ouvre place Richard Feuillet

13. Dossier : « Mobilité : Chronoplus bientôt à Ondres »

Éditorial de Mme. Eva Belin
Un tournant historique pour la commune, et pour notre territoire
De la nécessité de nouvelles mobilités
De nouvelles lignes et dessertes
Un réseau qui s'étend durant la période estivale

18. Jeunesse et sports

Un tout nouveau Conseil des jeunes motivé !
Inscriptions à l'école : mode d'emploi
Le Centre de loisirs, rendez-vous des princesses, clowns et autres super-héros...
Les Bouchons d'amour : la collecte continue au Centre de loisirs!
Service des sports, service jeunesse... Retour sur les vacances de février
Séminaire étudiants à Ondres
La jeunesse ondraise s'essaie au « graff »
Les Parcours du cœur scolaire : sensibiliser, échanger, bouger!

21. Solidarités

Ma commune, ma santé : accompagner l'accès à une complémentaire
Accompagnement numérique : une aide pour vos démarches
Des paniers alimentaires pour les 15-30 ans
Lancement de la navette solidaire le 20 avril!

22. Culture

Le Gascon en partage
Ludo-bibliothèque : votre nouveau programme trimestriel est disponible!
En images à la biblio : Lecture de contes et plantation de semis

24. Vie locale

Les échos d'ECLAT
La vie du FEPO
US Larrendart : une vie sportive perturbée, mais une motivation intacte

25. Agenda

L'agenda d'avril à juin 2021
Une Fête de la nature le samedi 29 mai 2021

25. Informations pratiques

Info conso de la CSF : fuites sur le net, comment faire le point
Eaux de consommation : le point de l'ARS
Département des Landes : un budget participatif citoyen
Opération Tranquillité Vacances : loin de chez vous, en toute sérénité!
Jardinage, bricolage : évitons les nuisances
Stop aux dépôts sauvages
Un Centre de vaccination ouvert dans le Seignanx

28. L'actualité ondraise en images!



Directrice de la publication : Éva Belin. **Directrice de la communication :** Muriel Tancrez. **Crédits photos et illustrations :** service communication de la ville d'Ondres, Communauté de Communes du Seignanx, associations ondraises. **Maquette et impression :** Groupe Le nouvel R. **Distribution :** DG Distribution, Tarnos. Cet imprimé est certifié PEFC™ 10-31-1240. Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver, merci de le déposer dans un conteneur à papiers. Dépôt légal : à parution.

Contact : Mairie d'Ondres, 2189, avenue du 11 Novembre 1918, 40440 Ondres / De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / Tél. : 05 59 45 30 06 / Fax : 05 59 45 22 20 / Email : contact@ondres.fr

La photo de couverture de ce magazine change à chaque numéro pour suivre l'actualité, les saisons ou évoquer des lieux différents de la commune. Vous disposez de photos mettant en valeur notre commune. Vous souhaitez en faire profiter le plus grand nombre. Envoyez-les par e-mail à communication@ondres.fr, elles seront proposées à la publication.



ÉDITORIAL

Belles nouvelles et beaux projets

C'est, encore, dans un contexte sanitaire troublé et face à un nouvel épisode de confinement que nous nous retrouvons pour parcourir ensemble ce nouveau numéro d'Info Ondres, votre magazine municipal.

Une situation sanitaire qui dure, inquiète, et rend toujours aussi difficile l'organisation et la tenue d'événements tout comme la reprise des activités normales pour notre riche tissu associatif ondras. Heureusement, la vaccination avance! Sur notre territoire, la volonté des élus a payé puisque, depuis le 22 mars dernier, un centre de vaccination a été installé à Saint-Martin de Seignanx. Nous vous présentons son fonctionnement en page 27 de ce magazine.

Malgré ce contexte instable, ce numéro printanier a toutefois, pour notre équipe municipale, une saveur toute particulière. Il est celui au sein duquel nous sommes heureux de vous proposer un dossier central dédié aux mobilités, avec un grand focus sur l'arrivée prochaine de Chronoplus à Ondres (pages 13 à 17). Un dossier qui sonne comme une promesse tenue, en quelques mois seulement, celle de permettre aux ondras et ondras de bénéficier, toute l'année (et avec un service renforcé l'été), de bus toutes les heures pour se rendre à Bayonne ou en revenir. Cette bonne nouvelle que nous partageons avec vous dans ce dossier résonne aussi comme l'aboutissement d'une volonté des administrés et d'une ambition forte portée par les élus ondras, comme les élus saint-martinois, sans oublier le soutien de l'équipe tarnosienne qui a permis de nouer les premiers contacts avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour. Aujourd'hui, la commune d'Ondres a ainsi adhéré audit syndicat dont les statuts, modifiés, ont été adoptés en mars dernier. Dès 2021 pour la partie « scolaires

et 2022 pour les bus de ville et bus d'été, Chronoplus sera donc à Ondres pour apporter à chacun davantage de mobilités, et ce pour un coût maîtrisé pour la collectivité.

Au sein de ce numéro d'Info Ondres, vous partirez aussi à la rencontre de Patrice Le Nay, nouveau Directeur Général des Services (DGS) de la commune, qui a pris ses fonctions le 6 avril dernier.

Enfin, cette édition offre la part belle à la jeunesse et aux sports, une jeunesse que vous découvrirez sportive et de plus en plus engagée. En effet, les tout nouveaux membres du Conseil des jeunes d'Ondres ont été officiellement accueillis par les élus le 27 mars dernier. Ils sont en CM2 pour certains, au collège pour les autres... Ils sont douze et débordent déjà de pleins d'idées à proposer en matière, notamment, d'environnement, de solidarité ou encore de la pratique du sport sur la commune. Un enthousiasme communicatif et un jeune engagement qui fait plaisir à voir! Souhaitons la bienvenue à Lana, Gabriel, Lisa, Chloé, Lou-Anne, Elouan, Ethan, Amaya, Juliette, Charlotte, Maya-Lyn, Titouan!

Enfin, ce magazine dédie une page entière aux solidarités, avec notamment l'annonce du lancement tout proche de la navette solidaire, un nouveau service gratuit de transport intracommunal qui s'adresse aux personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite permanente ou temporaire.

À Ondres, malgré l'actuelle crise sanitaire, vos élus et les services municipaux restent mobilisés et ce sont de belles nouvelles et de beaux projets qui voient le jour!

Éva BELIN
Maire d'Ondres

CÔTÉ PLAGE : UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE INSTALLÉE

Par un phénomène de montée soudaine de l'eau, les plages du secteur sont devenues particulièrement imprévisibles depuis l'année 2020. Pour rappel, hors saison touristique (juin à septembre), la plage d'Ondres n'est pas surveillée et la baignade y est interdite, par arrêté municipal. Cette information était déjà inscrite de façon visible aux niveaux des deux accès, sud et nord, de la plage. Mais, eu égard à ce nouveau particularisme, la municipalité a décidé de renforcer la signalétique sur site afin de sensibiliser –davantage encore- aux dangers potentiels de l'océan. Ainsi, dorénavant vous trouverez ces deux nouveaux panneaux aux deux entrées (en partenariat avec le Syndicat mixte de gestion des baignades landaises et la Préfecture des Landes), ainsi qu'un nouveau panneau réalisé par la mairie en bas des escaliers. Des panneaux de signalétique qui appellent à la prudence et rappellent que, même si l'océan ne paraît pas agité, lors de vos balades sur le sable : restez sur le sable sec. ■



DÉCHETS VERTS : DES SOLUTIONS EXISTENT !

Ça y est, le printemps est là et avec lui le jardin se réveille et le gazon pousse. Voici (re)venu le temps des tontes ! Avec cette période, revient aussi la question de la gestion des déchets verts. Malheureusement, à Ondres comme dans d'autres communes il est régulièrement constaté que des déchets verts de jardin sont déposés à même la forêt ou dans des espaces publics naturels. Mais cela, outre être interdit, n'est pas sans conséquence ! En effet, certaines espèces non issues du milieu naturel, voire invasives, peuvent ensuite se mettre à coloniser la forêt ou les espaces naturels communaux, mettant en danger notre patrimoine végétal local. Ainsi, pour rappel, il est totalement interdit de se débarrasser de ses déchets verts de jardinage dans le milieu naturel (résidus de tonte, de taille, de désherbage mais aussi feuilles mortes, fruits tombés au sol, etc.), comme il est aussi interdit de les jeter avec les ordures ménagères ou de les brûler à l'air libre. Des lieux sont pensés à cet effet, et des solutions existent. Avec vos déchets verts, vous pouvez :

- Les déposer en déchetterie
- Vous en servir de paillage aux pieds de vos plantes
- Vous en servir de litière à certains animaux
- Les laisser se décomposer à même le sol (cela le nourrira)
- Ou encore le composter (pour rappel, le SITCOM vous permet de bénéficier d'un composteur pour votre jardin. Informations sur sitcom40.fr). ■





L'ENHERBEMENT DES ALLÉES OUEST DU CIMETIÈRE ACHEVÉ

Du côté du service espaces verts, ce début d'année a vu l'achèvement de l'enherbement des allées ouest du cimetière communal (avenue Jean Labastie). À ce jour, les allées paraissent encore de couleur « marron terre », le temps que le végétal planté pousse. Cet enherbement aura nécessité : la suppression de 80 % du gravier, la déstructuration du sol existant et, bien entendu, les semis. Le temps d'apparition d'une couverture végétale complète est estimé à 3 ans. Côté semences, ce sont des semences spéciales à pousse lente qui ont été sélectionnées car elles sont plus écoresponsables, à savoir peu gourmandes en eau et résistantes (trèfles, fétuques...).

À noter, qu'à ce jour, seules les deux grandes allées principales demeurent non enherbées car il est essentiel de prendre en compte l'accès Personnes à Mobilités Réduites (PMR) et le passage des véhicules de fossoyeurs ou pompes funèbres. De fait, ces deux grandes allées ne peuvent être totalement enherbées. Ainsi, des devis sont à l'étude afin de sélectionner le meilleur traitement des allées centrales.

En complément de ces actions relatives au sol du cimetière, les équipes des services techniques prévoient également très prochainement de remonter la hauteur de certains robinets d'eau présents dans l'enceinte du cimetière ainsi que de reprendre la grille avaloir de l'entrée principale, ce afin d'offrir davantage d'accessibilité et de confort aux usagers. ■

NOUVEAUTÉ : DES CONTENANTS POUR RÉCOLTER LES BOUCHONS PLASTIQUE AUX POINTS TRI !

Dans le monde et par an, ce sont plus de 300 millions de tonnes de plastiques qui sont produites ! Parmi cette montagne de plastique : des bouchons qui sont autant pratiques pour fermer nos contenants au quotidien... qu'importants à recycler après usage. Pourquoi ?

Car le recyclage du plastique permet tout d'abord de limiter le recours aux énergies fossiles. En effet, recycler le plastique permet de limiter la consommation de pétrole car 1 tonne de plastique recyclé = 3 tonnes d'équivalent pétrole. De plus, le plastique recyclé peut aisément, désormais, être utilisé pour concevoir de nouveaux objets.

Ainsi, la municipalité a décidé de mettre en place aux points tri des contenants permettant de récolter directement les bouchons en plastique. Ils seront prochainement installés ! Quand vous triez, pensez à y déposer vos bouchons ! ■



LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2021

Lors de ce conseil, les élus ont pris entre autres, la décision suivante. L'ensemble des délibérations est affiché en Mairie et disponible sur le site Internet de la Mairie.

1 Solution mutualisée de couverture santé à destination des habitants « Ma Commune Ma Santé » : Adhésion à l'association ACTIOM

Madame le Maire précise qu'après avoir constaté que certains habitants renonçaient aux soins faute de couverture santé, la municipalité a souhaité engager une démarche citoyenne et solidaire, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour tous, tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages. La municipalité s'est donc rapprochée de l'association ACTIOM (Action de Mutualisation pour l'Amélioration du Pouvoir d'Achat) qui propose le concept « Ma commune, ma Santé » répondant à cet objectif, en permettant à chaque administré qui habite ou qui travaille à Ondres, de bénéficier d'une complémentaire santé collective et mutualisée au niveau national (donc à moindre coût) personnalisée et adaptée aux besoins de chacun. Considérant l'intérêt de proposer un retour à une couverture santé au moindre coût grâce au principe de mutualisation des affiliés afin de permettre un gain tarifaire conséquent, considérant l'opération « Ma Commune Ma Santé », engagée dans une action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat, lancée par l'association ACTIOM, Madame le Maire propose au conseil municipal de souscrire à ce dispositif en adhérant à l'association ACTIOM, et en signant leur convention.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, **APPROUVE** l'adhésion de la commune au dispositif Ma commune Ma santé proposé par l'association ACTIOM,

AUTORISE M^{me} le Maire à signer la convention de partenariat proposée par ACTIOM.



En signant la convention de partenariat associative avec l'association ACTIOM, la commune devient le relais permettant à ses administrés de bénéficier du dispositif « Ma Commune Ma Santé », à savoir une solution santé mutualisée et ses avantages (conseils et accompagnements personnalisés, permanences locales, conseillers dédiés...). Cette démarche n'engendre aucun coût pour la commune, qui ne fait que faciliter la mise en relation. Grâce à ce dispositif, les administrés bénéficieront :

- Du choix entre plusieurs partenaires de complémentaires santé,
- De solutions pour les actifs et les seniors sans limite d'âge à la souscription,
- De solutions personnalisées (prestation modulable au sein d'une même famille, garantie obsèques...), ainsi que d'un suivi,
- D'avantages : pas de sélection médicale ni délai de carence, assistance santé 24h/24, cotisations déductibles en Loi Madelin pour les travailleurs indépendants, réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itélis...) Géo Sentinel, bracelet électronique avec détection de chute.

2 Renouvellement du Conseil des jeunes : approbation du règlement de fonctionnement

Madame le Maire précise qu'en application de l'article L2143-2 du CGCT, « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal ». Considérant l'engagement de la municipalité de favoriser le dialogue et le partenariat entre élus et habitants afin de favoriser l'exercice de la citoyenneté locale, la création d'un sentiment d'appartenance à la collectivité, et l'implication de la population dans l'action publique, Considérant que notre jeunesse peut nous apporter une vision pertinente des améliorations et des projets à mettre en œuvre dans la perspective d'un mieux vivre ensemble, Madame le Maire propose de renouveler la constitution d'un conseil des jeunes, tel qu'il l'avait été mis en place et validé par le conseil municipal du 23 octobre 2015. Ce conseil sera une instance de réflexion et de proposition qui par ses avis éclairera le conseil municipal sur

les différents projets et les différents dossiers d'intérêt général concernant notre commune. Ses membres mèneront collectivement une réflexion permanente sur la vie locale.



Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré,

Vu le projet éducatif du service jeunesse, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 abstention (Sébastien ROBERT),

APPROUVE le renouvellement du Conseil des jeunes, son ouverture à une tranche d'âge plus importante et son règlement intérieur.

Comme toute instance consultative, le Conseil des jeunes ne sera pas un organe de décision, mais un lieu d'expression d'une catégorie de la population. Madame le Maire précise qu'un appel à candidature sera mis en place auprès des jeunes remplissant les conditions suivantes :

- Être scolarisé en CM2 ou à partir de 11 ans jusqu'à 17 ans.
- Être domicilié à Ondres

Le Conseil des jeunes peut être amené à travailler avec certains services municipaux. Les membres du Conseil des jeunes sont accompagnés par un professionnel du service jeunesse et par l' élu délégué à la jeunesse. La durée du mandat au sein du Conseil des jeunes est de 2 ans. Pour assurer un fonctionnement optimal, le Conseil des jeunes regroupera 12 jeunes maximum. Les missions du conseil des jeunes porteront essentiellement sur les thématiques suivantes : Citoyenneté, environnement, loisirs. ■

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

Lors de ce conseil, les élus ont pris entre autres, la décision suivante. L'ensemble des délibérations est affiché en Mairie et disponible sur le site Internet de la Mairie.

1 2021-03-01 - Adhésion de la Commune d'ONDRES au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour: Approbation des statuts modifiés du SMPBA et des conditions d'adhésion

Madame le Maire expose que par délibération du 10 décembre 2020, le SMPBA a approuvé la modification de ses statuts visant à actualiser le libellé de ses compétences au regard de la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités. Outre la transformation en profondeur de la politique de mobilité sur le territoire national, cette délibération vise à sortir les communes membres de communautés de communes ne disposant pas de la compétence « Mobilité » de la catégorie des AOM à compter du 1^{er} juillet 2021. Dans ce cadre, les communautés de communes qui ne disposent pas de cette compétence ont jusqu'au 31 mars 2021 pour se prononcer sur sa récupération. À défaut, les services de mobilité exercés par leurs communes membres devront être transférés à la Région.

La Communauté de Communes du Seignanx a signifié qu'elle ne prendrait pas la compétence mobilité, laissant à ses communes membres le choix de rejoindre le SMPBA ou d'être rattachées de fait à la Région Nouvelle Aquitaine à compter du 1^{er} juillet 2021. Par une délibération du 11 septembre 2020, les communes d'ONDRES et de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX ont ainsi sollicité leur adhésion au SMPBA.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5211-20-1;

VU la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2016 portant création de la communauté d'agglomération du Pays basque

VU l'arrêté préfectoral des 7 et 9 août 2017 portant modification des statuts et changement de dénominations du Syndicat des transports de l'agglomération Côte Basque - Adour;

VU la délibération 2020-09-01 du 11 septembre 2020 de la commune d'ONDRES;

VU la délibération 2020/47 du 11 septembre 2020 de la commune de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX;

VU la délibération du SMPBA du 10 décembre 2020, visant à actualiser le libellé de ses compétences au regard de la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités;

VU la délibération du SMPBA du 10 décembre 2020 relative à l'extension de son périmètre **CONSIDÉRANT** que la Commune d'ONDRES a sollicité son adhésion au SMPBA;

CONSIDÉRANT que le SMPBA s'est prononcé favorablement sur cette demande d'adhésion et a adopté de nouveaux statuts en vue de cette dernière;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Commune de confirmer sa demande d'adhésion et d'adopter les nouveaux statuts du SMPBA; **CONSIDÉRANT** que l'extension du périmètre du SMPBA ne saurait intervenir que sous réserve de l'adoption, par toutes les collectivités et autorités préfectorales concernées, des actes nécessaires à l'approbation et à l'édiction des statuts actualisés du SMPBA au regard de la loi LOM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 non-participations au vote (Christel EYHERAMOUNO, Jean Michel MABILLET, Frédérique ROMERO, Alain CALIOT, Mylène LARRIEU et Delphine OUVRANS),



DÉCIDE, sous réserve de l'adoption, par toutes les collectivités et autorités préfectorales concernées, des actes nécessaires à l'approbation et à l'édiction des statuts du SMPBA actualisant le libellé de ses compétences au regard de la loi LOM,

1. de confirmer sa demande d'adhésion au SMPBA, dont les statuts actualisés sont annexés à la présente délibération;
2. d'autoriser Madame le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 Désignation de délégués au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5711- 1; **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2020 par laquelle il a approuvé la demande d'adhésion au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour;

VU la délibération n° 4 en date du 10 décembre 2020 par laquelle le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour a approuvé l'extension du périmètre du syndicat par ajout des communes de Ondres et Saint-Martin de Seignanx, modifié en conséquence la composition du comité syndical, modifié en conséquence ses statuts.

VU la délibération du Conseil Municipal d'ONDRES du 12 mars 2021, par laquelle il a approuvé les statuts modifiés du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

CONSIDÉRANT que les statuts modifiés du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour stipulent que la commune d'ONDRES doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipi-

pal, par 23 voix pour et 6 non-participations au vote (Christel EYHERAMOUNO, Jean Michel MABILLET, Frédérique ROMERO, Alain CALIOT, Mylène LARRIEU et Delphine OUVRANS),

DÉCIDE de désigner au comité syndical du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour:

- en qualité de délégué titulaire: M^{me} Éva BELIN
- en qualité de délégué suppléant: M. François TRAMASSET. ■

PATRICE LE NAY : NOUVEAU DGS DE LA MAIRIE D'ONDRES

Patrice Le Nay a choisi de rejoindre la ville d'Ondres après quatre années en tant que chef de projet Tram'Bus au Syndicat des Mobilités Pays basque – Adour. Ingénieur généraliste, ce breton d'origine, a d'ailleurs fait l'essentiel de sa carrière sur la côte basque. En effet, dès l'obtention de son concours en 2003, il embrasse la fonction publique territoriale en devenant chef du service patrimoine à la Communauté d'Agglomération du BAB. Il assure alors le pilotage des projets structurants inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement tels que le Campus de la Nive à Bayonne, l'Université Montaury à Anglet ou encore l'ATABAL et le Conservatoire National de Région à Biarritz.

Évoluant entre 2008 et 2017 vers le poste de responsable du patrimoine et des moyens généraux, il développe la rationalisation des achats, l'optimisation énergétique des bâtiments et la gestion raisonnée des espaces verts tout en poursuivant sa carrière de bâtisseur pour la Communauté d'agglomération (Auditorium Henri Grenet, banque alimentaire à Bayonne,...).

Un parcours riche et diversifié qui a permis à Patrice Le Nay d'acquérir une complémentarité de compétences essentielles au poste de Directeur Général des Services. Gestionnaire et pilote de projets urbains, environnementaux ou patrimoniaux, il saura également mettre ses



aptitudes managériales, administratives, financières et juridiques au service de la mairie d'Ondres. Bienvenue Patrice. ■

COMMÉMORATION DU 19 MARS: HOMMAGE ET SOUVENIR

Vendredi 19 mars dernier, au monument aux morts d'Ondres, se tenait la cérémonie de commémoration de l'armistice du 19 mars 1962. Une date qui marque le cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie. Tenue en petit comité, et ce dans le respect des consignes dues au contexte sanitaire, cette cérémonie a toutefois été l'occasion de rendre hommage et de se souvenir. ■



MAJORITÉ MUNICIPALE

ENGAGEMENT TENU!!!

Comme promis pendant la campagne électorale, dès son installation, l'équipe municipale s'est mise au travail sur le sujet des mobilités. Des contacts avec le Président du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA), puis une demande d'adhésion dès le premier Conseil Municipal et enfin un vote favorable du SMPBA nous ont encouragés à aller au bout de notre démarche.

Lors du conseil municipal du 12 mars dernier, l'équipe majoritaire en place a voté cette demande d'adhésion cruciale pour notre commune et ses habitants; soulignons que les élus des 2 groupes minoritaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus... Le 20 mars, les 237 élus des 158 communes de la Communauté d'Agglo du Pays Basque

ont, à leur tour, voté favorablement à l'unanimité pour cette adhésion. Il ne reste plus, aujourd'hui, qu'à faire entériner cette décision par les Préfets du 64 & 40.

Comme l'a indiqué Mme Le Maire, nous pouvons être fiers du travail accompli ainsi que du résultat obtenu. Pourtant, malgré notre volonté de travailler avec l'ensemble de la composition municipale, nous nous sommes heurtés, avec les élus de l'ancienne majorité qui n'avaient rien fait pendant 10 ans en la matière, à des critiques n'ayant pas d'autres buts que de discréditer notre démarche à grands coups d'atermoiements et autres jérémiades.

Le démarrage de ce transport collectif à Ondres est prévu pour le début de l'année 2022 et, une fois encore, nous pouvons vous

assurer que tout sera mis en œuvre pour que cela amène un vrai « bien-être » dans le quotidien de chaque Ondraises et Ondrais.

8 mois seulement après notre élection, nous avons tenu notre engagement au service des habitants de notre commune. ■

*E. Belin / P. Pasquier /
N. Duru / J. Noble /
C. Guéraud / F. Laharie /
C. Vicente-Pauchon /
S. Arla / F. Tramasset /
S. Coelho / C. Rochefort / D. Camy /
C. Vicente / M. Forte / C. Esplan /
C. Duru / S. Ozturk / V. Pourrez /
C. Burgard / B. Nijssen /
V. Baudonne / S. Dylbaitys.*

MINORITÉS MUNICIPALES

GROUPE « VIVR'ONDRES »

CENSURE ET MENSONGES ENCORE...

Le déni démocratique, tel est le fonctionnement de la majorité! Le conseil municipal du 12 mars dernier en a, une nouvelle fois, fait ses preuves.

Nous sommes encore une fois invités à voter des délibérations sur des sujets qui n'ont jamais été abordés en commission, aucune information ou débat préalable au conseil n'est possible. Mais cette fois, la réponse à nos interrogations est apportée: « Ce sont nos projets de campagne, nous n'avons pas à en discuter avec les groupes d'opposition! ». Le ton est donné!

Nous nous permettons de rappeler à la nouvelle majorité qu'elle n'a pas été élue

avec 100 % des voix, ainsi nous porterons la voix de nos électeurs, nous agirons toujours pour l'intérêt général et nous continuerons à user de notre droit à la liberté d'expression. Ce n'est rien à côté des mensonges et calomnies diffusés à l'encontre de l'ancienne majorité municipale. Pourtant, malgré les doutes invoqués à la population sur l'état de santé financière de la commune, le résultat de clôture de l'exercice 2020 met en lumière un excédent plus que confortable. Mais c'est avec mauvaise foi que cette donnée est accueillie comme une absence de mise en œuvre de projet. Ce précieux million n'était autre qu'une

réserve ciblée pour le plan plage, le bassin de l'Arreuillet, le restaurant scolaire ainsi que la maison des jeunes retardée pour on ne sait quelle raison. Peut-être faudrait-il le prendre comme un défaut de connaissance en matière de service public?

Une chose est sûre, ce n'est pas l'environnement qui bénéficiera de cet excédent, affichant un beau 0,00 € au budget! Avec peu on peut faire beaucoup mais avec rien... nous attendons de voir! ■

*F. Romero / JM. Mabillet /
A. Caliot / M. Larrieu /
C. Eyheramouno / D. Ouvrans.*

GROUPE « ONDRES, COMMUNE CITOYENNE »

QUI EST PARTI AVEC LA CONCERTATION?

Le groupe majoritaire avance sur la mobilité conformément à son engagement de campagne.

Certes, mais selon quelle méthode:

À la différence du groupe majoritaire, les élus minoritaires découvrent le soir même du conseil la présentation du projet sur lequel ils doivent voter quelques minutes plus tard. Pour agir en responsabilité et en respect de la confiance que nous ont témoigné nos élec-

teurs, nous avons choisi de ne pas prendre parti dans ce vote. Surtout qu'il s'agit là d'un des plus importants projets du mandat.

Cette méthode est regrettable car elle nous prive d'avoir pu voter sereinement et favorablement cette décision.

Nous réitérons comme déclaré lors du premier conseil notre volonté de prendre part au cerveau collectif qui élabore les projets. Ce qui permettra également au groupe

majoritaire de respecter sa promesse de concertation et d'un mandat au nom de tous les ondraises et les ondrais.

Après tout, l'essence de la démocratie c'est justement d'accepter d'échanger avec les personnes avec lesquels on n'est a priori pas d'accord. ■

Sébastien Robert

LES ASSISES DU SEIGNANX : PARTAGER ET CONSTRUIRE ENSEMBLE NOTRE TERRITOIRE !



La Communauté de communes du Seignanx a lancé, depuis le 1^{er} mars dernier, les Assises du Seignanx, un projet d'envergure de démocratie participative afin de partager et construire ensemble notre territoire ! Ces Assises se dérouleront dans les huit communes du Seignanx, en plusieurs étapes, par plusieurs canaux, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

L'objectif ? Créer des espaces de dialogue, d'échanges, de réflexion afin de faire se rencontrer habitants et élus du Seignanx autour de thématiques fondamentales permettant d'entrevoir l'évolution souhaitée et souhaitable du territoire.

Ainsi, avec les Assises du Seignanx, devenez acteur de votre territoire : pour faire changer le regard des institutions sur les problématiques individuelles ou collectives, et pour concevoir des dispositifs et des modes d'intervention plus cohérents et efficaces.

Cinq grandes thématiques

Pour ce faire, cinq thématiques sont proposées aux participants : développement du territoire (habitant, transports, mobilités...), développement économique et touristique (mieux consommer...), transition écologique (anticiper les changements, résilience territoriale), nouvelles solidarités (comment mieux vivre ensemble...) et identité culturelle (pour définir ensemble notre identité). Autant de thèmes qui se déclinent en différentes concertations :

- Anticiper la transition écologique, ça urge !
- Développer les transports et mobilités
- Créer une communauté de citoyens participatifs
- Dessiner un aménagement durable du territoire
- Viser un habitat de qualité pour tous
- Définir l'identité culturelle du Seignanx
- Dynamiser l'économie locale
- Vers une démarche de résilience territoriale
- Être solidaires les uns des autres
- Mieux consommer dans le Seignanx

Une plateforme pour suivre l'actualité et participer

Le présent et l'avenir du Seignanx vous intéressent ? Vous avez envie de partager vos idées ? Participez donc aux Assises du

Seignanx ! Pour ce faire, inscrivez-vous sur la plateforme numérique en ligne : <https://assises.cc-seignanx.fr>. Cette inscription est totalement gratuite et anonyme, seule une adresse e-mail suffit. Ensuite cette plateforme vous permet de prendre connaissance des enjeux, des thématiques, des documents importants, des rendez-vous et animations, des enquêtes et sondages, des débats, des propositions soumises au vote, et elle vous permet aussi de soumettre vos idées.

Une caravane et de nombreuses animations

Et ce n'est pas tout, les Assises du Seignanx ce sont aussi les nombreux rendez-vous de la Caravane des Assises qui, durant tout le mois de mars, s'est arrêtée dans chacune des communes afin de partir à votre rencontre. Et puis, ce sont des animations (visites, conférences, forum...) que vous retrouvez sur l'agenda en ligne sur la plateforme. ■

Les Assises du Seignanx
Partageons, construisons!

**Démarche de démocratie participative :
un projet de territoire partagé et construit
par et avec les habitants et acteurs du Seignanx**

Conférences
Théâtre
Concours-photo
Visites à thème
Ateliers participatifs
Débats
Forum
Contes
etc...

assises.cc-seignanx.fr

Le Seignanx
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONCOURS : PHOTOS SUR LE SEIGNANX !

Dans le cadre des Assises du Seignanx, la Communauté de communes organise également un concours-photo, déployé dans le cadre de l'axe « Dessiner un aménagement durable du territoire ». Lancé sous le thème « Double regard du Seignanx : J'aime/Je n'aime pas », ce concours photo est ouvert à tous et constitue un moyen ludique et familial d'exposer votre vision du territoire ! Ainsi, lorsque vous participez, vous devez envoyer au minimum deux photos (mais jusqu'à douze photos si vous le souhaitez puisque jusqu'à 3 photos sont acceptées par catégorie). Les 4 catégories : espace naturel que j'aime/espace naturel que je n'aime pas/espace urbanisé que j'aime/espace urbanisé que je n'aime pas. Une photo « J'aime » correspond à un endroit que vous aimez bien dans le Seignanx, que vous voudriez pouvoir conserver en l'état et sanctuariser pour sa beauté aussi bien dans les espaces naturels que dans les espaces urbanisés. Et une photo « Je n'aime pas » est un endroit que vous

aimez le moins dans le Seignanx, pour son manque d'harmonie et son aspect disgracieux, aussi bien dans les espaces naturels que dans les espaces bâtis ou aménagés. À noter qu'outre les adultes, ce concours est également ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans qui peuvent remporter des bons d'achat à la FNAC.

Par cette action, ludique et créative, la Communauté de communes vise à donner envie à chacun de devenir acteur de l'aménagement durable de son territoire, en exprimant ses goûts et opinions en images. Ainsi, en participant au concours, vous contribuez à l'évolution de votre territoire de vie ! Les « conclusions » de ce concours, vos préférences, permettront ainsi d'éclairer les élus en charge de l'aménagement du territoire sur les réalités du territoire vues par ses habitants. Le concours est d'ores et déjà ouvert et l'est encore jusqu'au 25 avril 2021. Retrouvez à l'adresse suivante le règlement de participation, les autorisations pour les mineurs et toutes les informations à connaître :

<https://assises.cc-seignanx.fr/processes/amenagement-durable>. ■



LE KIT COM, UNE PRÉCIEUSE BOÎTE À OUTILS POUR VOTRE LOCATION SAISONNIÈRE

Louez-vous votre appartement ou votre maison pour la saison ? Pour être bien conseillé, une seule adresse : l'Office de tourisme du Seignanx, votre association locale au cœur du réseau touristique. Avez-vous pensé à faire classer votre meublé de tourisme ? Bénéficiez-vous d'un abattement fiscal de 71 % ou de 50 % ? Que mettez-vous dans le livret accueil ? Faites-vous de la location de dépannage entre septembre et juin ? Avec quel contrat ? Avez-vous déclaré votre bien sûr le site decaloc.fr ? Savez-vous comment faire monter votre note sur les plateformes de réservation ? En souscrivant au Kit Com, vous adhérez à l'office de tourisme et bénéficiez d'outils précieux pour accueillir sereinement vos hôtes ; infos pratiques, règles de fiscalité, documentation touristique « maison », sélection d'animations, rien que de l'info fraîche ! Sans oublier un avantage tarifaire sur la visite de classement. En bref, l'office ne vous propose pas une annonce publicitaire mais vous rendra tous les autres services nécessaires à la bonne gestion de votre location. Pour toutes vos questions sur le Kit Com, contactez Leslie au 05 59 45 19 19 ou rendez-vous directement à l'Office de tourisme du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h. ■



LE COMPTOIR À FROMAGE : VOTRE ÉPICERIE FINE OUVRE PLACE RICHARD FEUILLET

Depuis le week-end de Pâques, la ville d'Ondres compte un tout nouveau commerce de proximité qui risque bien de ravir de nombreuses papilles ! Lancé à l'initiative de la société Auvergne Limousine qui, depuis plus de dix ans officie sur les salons gastronomiques avec ses produits de charcuterie et de fromage (et dont le dépôt est à Ondres depuis six ans déjà), le tout nouveau « Comptoir à fromage » ondras est donc désormais installé au 54 place Richard Feuillet (à la place de Cigatine). Fondé par Maxime, le gérant, vous y retrouverez une équipe qui saura assurément vous conseiller dans vos choix de produits de qualité et de terroir. Car si le lieu se nomme « Le Comptoir à fromage », on n'y trouve incontestablement bien plus de choses... Si le nom de « Comptoir à fromage » ne vous est pas étranger, c'est peut-être que vous vous êtes déjà rendus sur le stand de Labenne. À Ondres, c'est un concept unique qui vous est proposé pour présenter : de bons fromages (Jura, Suisse, Auvergne, Pays basque, Savoie et bien d'autres merveilles...), de la charcuterie de qualité (serrano, salamanca, pata negra, iberico, bel-lota...) et également un côté épicerie fine avec de nombreux produits et plats de terroir et d'excellence (axoa, pâtés, boudins...), verrines souvenir, produits cuisinés conditionnés ainsi qu'un coin cave avec une gamme de vins sélectionnés pour accompagner vos fromages et charcuteries.

Pour compléter ces propositions, déjà nombreuses, Le Comptoir à fromage propose aussi désormais différents plateaux, de tapas et fromages à raclette notamment, à emporter et sur commande. N'hésitez pas à venir découvrir les produits et ce nouveau commerce ondras !

Pour plus d'informations en ligne, rendez-vous sur :

Instagram : [comptoir_fromage](https://www.instagram.com/comptoir_fromage)

Facebook : <https://www.facebook.com/comptoirfromagetcharcuterie/>

Les horaires : du mercredi au vendredi de 10h30 à 14h00 et de 16h30 à 19h30 - le dimanche de 8h30 à 14h30, puis tous les jours l'été avec horaires à venir. ■





MOBILITÉ : CHRONOPLUS BIENTÔT À ONDRES

ÉDITORIAL

PROMESSE TENUE!

C'est, très heureux et avec le sentiment de la promesse tenue, que nous vous proposons ce mois-ci de découvrir ce dossier autour de la mobilité, qui réalise un focus sur l'arrivée prochaine des services Chronoplus à Ondres!

Une promesse tenue qui constitue un aboutissement aux multiples contours : celui d'une réponse apportée au manque de mobilité sur le territoire, celui d'une longue aspiration des habitants d'Ondres et plus largement du Seignanx, celui -enfin- des élus ondrais et saint-martinois qui, par leur travail conjoint, ont pu en quelques mois seulement permettre que le bus arrive dans leurs communes respectives!

Toute mon équipe et moi-même sommes donc profondément heureux et fiers de l'immense service que va rendre, à tous les Ondrais et au-delà, l'arrivée prochaine de Chronoplus. Une satisfaction qui illustre que ce projet était réalisable et ce avec un coût tout à fait maîtrisé, quoi qu'en disent nos détracteurs.

Cette issue favorable, consacrée par la validation de la modification des statuts

du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) en mars 2021, témoigne de l'entente parfaite entre les nouvelles équipes en place dans le Seignanx. Car c'est bien parce que nous formons un binôme avec Saint-Martin de Seignanx que nos adhésions respectives au SMPBA ont été acceptées. Soulignons enfin l'importance de l'appui de l'équipe municipale tarnosienne (la ville de Tarnos étant déjà adhérente au SMPBA) grâce à qui les premiers contacts décisifs ont pu être noués.

Dans ce dossier, vous pourrez ainsi découvrir la genèse de ce projet, pour lequel aucune démarche n'avait été menée depuis 2012; mais aussi percevoir les données démographiques qui expliquent la nécessité de développement de solutions de mobilités écoresponsables. Puis, vous comprendrez ce qu'est le SMPBA auquel la commune a désormais adhéré. Enfin, ce dossier vous propose de découvrir les lignes de bus à venir à Ondres et le calendrier de mise en œuvre. Bonne découverte de ces nouveaux services !



*Eva Belin,
Maire d'Ondres.*



UN TOURNANT HISTORIQUE POUR LA COMMUNE, ET POUR NOTRE TERRITOIRE

Si aujourd'hui il est possible de dire que le réseau Chronoplus s'étend, enfin, sous peu au territoire d'Ondres (et de Saint-Martin de Seignanx également), ce dossier est pourtant ce que l'on nomme un « vieux » dossier répondant à une aspiration profonde des habitants du territoire, et ce depuis longtemps.

C'est bien la volonté politique des élus ondrais et saint-martinois et leur travail conjoint sur ce dossier qui ont permis d'obtenir cette issue tant attendue en seulement quelques mois alors que rien n'avancait depuis 2012.

RETOUR SUR LA GENÈSE D'UN PROJET FONDAMENTAL en termes de mobilité et de transport, qui amorce un tournant historique pour la commune d'Ondres et plus largement pour le territoire du Seignanx.

- 1 Décembre 2012:** Unique démarche entamée par la municipalité ondraise afin d'intégrer le STACBA (Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour). Elle n'a pas abouti.
- 2 Août 2017:** Approbation des statuts du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) –alors à 159 membres- par arrêt des Préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Landes à l'issue de la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) le 1^{er} janvier 2017. Le SMPBA compte alors les 158 communes de la CAPB et la commune de Tarnos (adhérent historique du STACBA).
- 3 Octobre 2018:** Refus de la demande d'adhésion du Seignanx au SMPBA qui indique que seule les demandes individuelles d'adhésion des communes d'Ondres et Saint Martin de Seignanx seront considérées.
- 4 Décembre 2019:** Promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui supprime, à compter du 31 mars 2021, les communes de la catégorie AOM (Autorités Organisatrices des Mobilités), pour un transfert effectif de cette compétence au 1^{er} juillet 2021 vers les intercommunalités ou les régions.
- 5 Juillet 2020:** Délibération de la Communauté de communes du Seignanx indiquant qu'elle n'entend pas prendre la compétence mobilités, laissant ainsi la possibilité aux communes du territoire de rejoindre l'AOM de leur choix et permettant ainsi la poursuite des démarches des communes d'Ondres et Saint Martin de Seignanx auprès du SMPBA.
- 6 Août 2020:** Premières rencontres avec le Président du SMPBA avec le soutien des élus tarnosiens, commune déjà membre du SMPBA.
- 7 11 septembre 2020:** Délibération, le même jour, des communes d'Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx pour solliciter leurs adhésions au SMPBA.
- 8 23 septembre 2020:** Délibération du Comité syndical du SMPBA autorisant son Président à engager les négociations avec ces deux communes, en vue de l'examen de leurs demandes d'adhésion.
- 9 Décembre 2020:** Approbation de l'extension du périmètre du SMPBA à Ondres et Saint Martin de Seignanx par son Comité Syndical.
- 10 Mars 2021:** Validation de la modification des statuts du SMPBA validant les adhésions d'Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx au SMPBA par la commune de Tarnos et l'unanimité des membres représentant les 158 communes à la Communauté d'Agglomération Pays Basque Adour.
- 11 À venir:** Arrêté inter-préfectoral des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques approuvant cette extension.

1

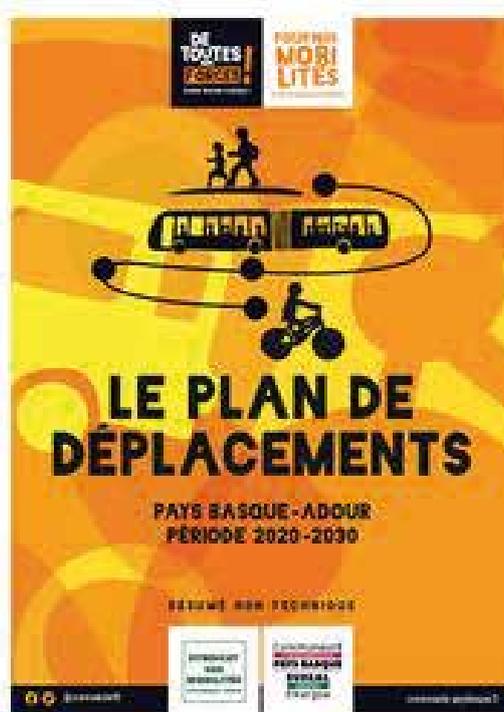
2012
Décembre

2

2017
Août

3

2018
Octobre



DE LA NÉCESSITÉ DE NOUVELLES MOBILITÉS

Ainsi, l'adhésion de la commune d'Ondres, mais aussi de celle de Saint-Martin de Seignanx, au Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour constitue une réponse enfin adaptée aux besoins actuels et à venir du territoire, en termes de démographie, d'accès à l'emploi, et de flux domicile / travail. Elle est un complément essentiel qui permettra d'étendre l'offre de mobilité qui existait sur le territoire à savoir : les TER en gare d'Ondres (10 aller-retour par jour), la ligne interurbaine XL'R 7 avec un arrêt ondrais et 6 aller-retour / jour et le ramassage scolaire.

De la nécessité de nouvelles mobilités
 Réservée il y a peu aux contextes urbains denses, la mobilité est devenue un enjeu majeur des politiques publiques et du développement des zones périurbaines et de nos communes littorales.
 Ondres n'échappe pas à la règle. En effet, il faut noter que notre ville est attractive, avec une évolution démographique positive de plus de 10 % / ans depuis plus de dix ans maintenant. Dans le même temps, la part de la population active de la commune travaillant directement sur sa commune d'habitation ne représente que 7 %. Ainsi, ce sont de très nombreux actifs ondrais qui ont besoin de transport au quotidien pour se rendre sur leur lieu de travail. Par conséquent, ces deux facteurs conjoints

ont entraîné un accroissement visible ces dernières années des flux de véhicules sur les trajets domicile/travail ; avec les embouteillages qui accompagnent ces flux et altèrent la qualité de vie au quotidien. Mais cette dynamique n'est pas nouvelle, puisqu'Ondres – comme Saint-Martin de Seignanx- sont inscrites par l'INSEE comme figurant dans l'aire d'attraction de Bayonne, et ce depuis 1982.
 Au regard de ces quelques chiffres, la volonté affirmée de la nouvelle équipe municipale de mettre la mobilité au cœur de sa stratégie de développement prend tout son sens.

De nouveaux statuts et un nouveau périmètre pour le SMPBA
 Le portage partagé du dossier « mobilités » par Ondres et Saint-Martin de Seignanx a porté ses fruits et 2021 va résolument marquer un tournant pour notre commune. Ainsi, la délibération du SMPBA le 10 décembre dernier fait entrer la commune dans une nouvelle ère, avec l'actualisation des statuts du Syndicat, en lien avec la LOM, et l'extension de son périmètre aux deux communes (Ondres et Saint-Martin). Ce sont trois articles des statuts dudit Syndicat qui ont été modifiés, à savoir :

- Modification de l'article 1 sur le périmètre : intégration des communes d'Ondres et Saint-Martin de Seignanx

- Modification de l'article 5.1 sur la représentation des membres au Comité Syndical :
 - Communauté d'Agglomération Pays Basque : 34 membres
 - Tarnos : 2 membres
 - Ondres : 1 membre
 - Saint-Martin de Seignanx : 1 membre
 Le Comité syndical passe ainsi de 36 à 38 membres titulaires.
- Modification de l'article 9 sur la contribution des membres au SMPBA :
 - Communauté d'Agglomération Pays Basque : 92,80 %
 - Tarnos : 3,55 %
 - Ondres : 1,65 %
 - Saint-Martin de Seignanx : 2,00 %

Faisant désormais partie intégrante du périmètre du SMPBA, les communes d'Ondres et de Saint-Martin de Seignanx sont intégrées au travail mené sur le Plan de déplacement 2020-2030 Pays Basque – Adour qui couvre désormais 161 communes. Ainsi, au-delà de l'arrivée des bus Chronoplus, l'intégration d'Ondres au ressort territorial du SMPBA va permettre à la commune de profiter du déploiement de nouvelles offres de mobilités comme le transport à la demande, la location ou la mise en libre-service de vélos à assistance électrique par exemple.





DE NOUVELLES LIGNES ET DESSERTES



Ainsi, cette politique de développement des mobilités écoresponsables permettra – dès l'année 2021 et ensuite dès 2022 - de proposer de nouvelles lignes et dessertes de lignes aux habitants de la commune d'Ondres et plus largement du Seignanx. Les voici :

- **Extension de la ligne existante 48 à Tarnos et à Ondres** : La ligne Chronoplus 48 (Mouguerre / Bayonne / Tarnos La Plaine) s'étendra vers les

portes d'Ondres avec deux arrêts supplémentaires, à Tarnos La Plaine et à l'arrêt terminus de Garros. Puis dix nouveaux arrêts seront créés jusqu'à Ondres (avec terminus quartier Las Nazas). La fréquence de passage aux arrêts ondras sera d'un bus par heure, du lundi au samedi.

- Ces nouvelles dimensions de la ligne 48 viendront ainsi s'ajouter aux 6 allers-retours quotidiens de la ligne

XL'R7 (ligne expresse départementale) qui relie Dax à Bayonne. **Ainsi, aux heures de pointe, ce sera un trajet en direction de Bayonne toutes les trente minutes.**

- À compter de l'arrêté préfectoral, il y aura aussi du nouveau concernant les circuits scolaires (écoles maternelle et élémentaire) avec une gestion directe de ces derniers par le SMPBA, et ce dès septembre 2021.



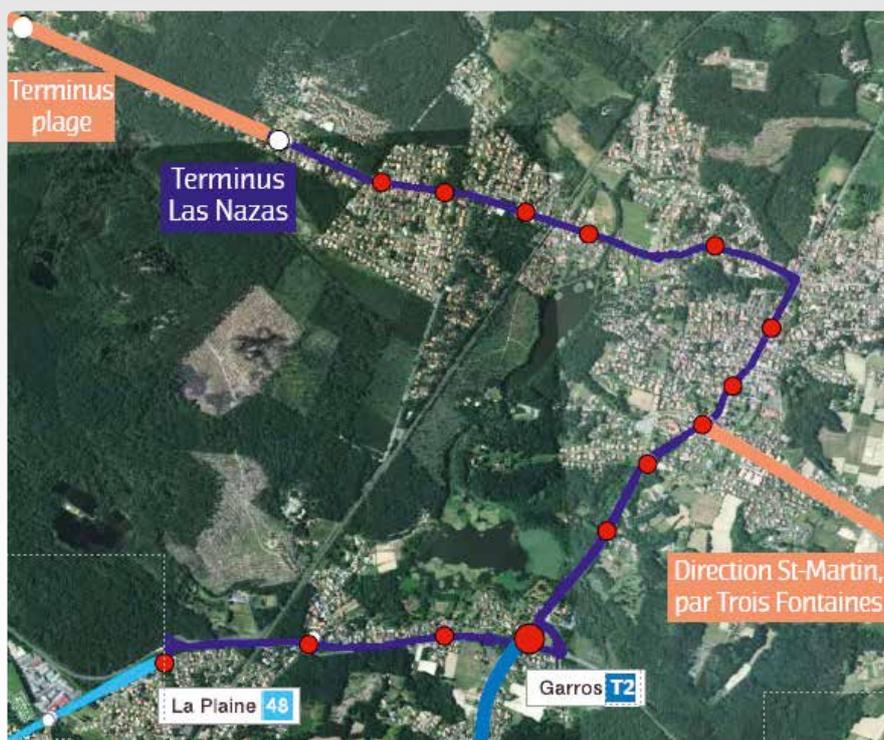
UN RÉSEAU QUI S'ÉTEND DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Autre nouvel apport de l'adhésion de la commune d'Ondres au SMPBA : l'extension du réseau durant la période estivale.

Ainsi, dès 2022 (le temps de créer les points d'arrêts au total de la ligne ondraise et de réaliser les aménagements de voirie nécessaires) :

- La ligne 48 se prolongera en période estivale jusqu'à la plage d'Ondres avec trois arrêts supplémentaires au-delà du terminus Las Nazas.
- Puis création d'une ligne Trois Fontaines – plage comprenant 14 arrêts au total avec un bus par heure.
- Enfin, une ligne commune Saint-Martin de Seignanx – Ondres (stade Goni/ Trois Fontaines/plage d'Ondres) comprenant 22 arrêts sera mise en place avec, également, une fréquence d'un bus par heure.

Ainsi, quel que soit son quartier d'habitation à Ondres, en été, il sera possible de se rendre à la plage en bus avec une offre toutes les 30 minutes.



CALENDRIER

Circuits scolaires : gestion directe par le SMPBA (transfert) → **septembre 2021**

Réseaux Chronoplus à Ondres : mise en place d'une ligne régulière à l'année du lundi au samedi à raison d'une fréquence de 60 min + renfort en période estivale en complément de la ligne à l'année → **juillet 2022**

UN TOUT NOUVEAU CONSEIL DES JEUNES MOTIVÉ!



Ils sont 12... Ils sont jeunes, ils sont motivés! Qui sont-ils? Lana, Gabriel, Lisa, Chloé, Lou-Anne, Élouan, Éthan, Amaya, Juliette, Charlotte, Maya-Lyn, et Titouan. Ce sont les tout nouveaux membres du Conseil des jeunes, tout fraîchement accueillis par les élus le 27 mars dernier au sein de la

salle du Conseil municipal de la mairie d'Ondres. Porté par Prescillia Rafael, ce nouveau « recrutement » au sein du Conseil des jeunes a ainsi vu la candidature de 25 jeunes ondrains, dont 8 CM2 et 4 collégiens finalement élus pour constituer les membres de cette instance représenta-



tive, illustrant la démarche de démocratie participative locale. Ce rendez-vous entre élus de la démocratie représentative et de la démocratie participative a permis, justement, de créer un temps d'échange autour des notions de démocratie, de leur faire découvrir la mairie, son fonctionnement, le rôle des élus et aussi des agents municipaux, et enfin de commencer à parler des projets en cours et à venir.

Pour rappel, le Conseil municipal des jeunes constitue un lieu d'expression, d'écoute, d'apprentissage de la citoyenneté, d'action, de dialogue et d'échange. Les jeunes sont élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Deux années qui seront jalonnées de propositions, d'actions, de sujets sur lesquels réfléchir et pour lesquels ils auront un rôle important à jouer pour l'avenir de projets municipaux concernant les domaines de la citoyenneté, l'environnement, le sport, le loisir et bien d'autres domaines encore. ■

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE : MODE D'EMPLOI

Pour toutes les nouvelles familles arrivant sur la commune et qui souhaitent inscrire leur enfant pour la rentrée scolaire 2021 sur les écoles maternelle et élémentaire, voici les démarches à suivre :

Étape 1 :

Venir en Mairie aux affaires scolaires avec votre livret de famille, un justificatif de domicile de moins de trois mois, un justificatif de l'autorité parentale (copie du jugement) en cas de séparation ou

divorce et une Autorisation écrite obligatoire du 2e parent en cas de séparation ou divorce d'inscription + copie CNI.

Étape 2 :

Dès cette démarche effectuée en mairie, nous vous indiquerons les modalités pour valider l'inscription de votre enfant sur l'école concernée.

À noter qu'il est important d'effectuer ces démarches dès votre arrivée sur la commune afin que les différents services

et les écoles soient en mesure d'anticiper le nombre d'enfants qu'ils auront à accueillir dès la rentrée.

Les horaires d'ouverture du service scolaire :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00. Service fermé mercredi après-midi.

Contact téléphonique :

05-59-45-29-19

ou par mail : scolaire@ondres.fr ■

LE CENTRE DE LOISIRS

Rendez-vous des princesses, clowns et autres super-héros...

Faute de pouvoir organiser, malheureusement, eu égard aux restrictions sanitaires actuelles, le traditionnel et attendu Carnaval ondrain à la salle Dous Maynadyes et dans son parc... Les princesses, super-héros, pirates, cow-boy et indiens, ninjas, monstres, clowns... se sont

toutefois retrouvés pour célébrer le carnaval (en comité plus restreint et au sein de la structure du Centre de loisirs). Une belle après-midi ensoleillée qui plus est - qui s'est tenue le mercredi 24 février dernier! Un moment de joie pour petits et grands! ■



LES BOUCHONS D'AMOUR: LA COLLECTE CONTINUE AU CENTRE DE LOISIRS!

Dans le cadre d'un projet handicap/handisport mené au Centre de loisirs, la boîte à bouchons a vu le jour afin de récolter un maximum de bouchons pour soutenir l'association « les Bouchons d'amour ». Cette association propose le ramassage et le recyclage des bouchons en plastique en faveur des personnes handicapées. La collecte est vendue à la tonne à la société CABKA. Le produit financier de la vente des bouchons sert intégralement à financer du matériel pour des personnes handicapées ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger. Les bouchons sont, de leur côté, transformés en palettes en plastique ayant une durée de vie de 300 ans et recyclables à l'infini.

Après deux ans de collecte, le Centre de loisirs a ainsi pu déposer une douzaine de gros sacs. La collecte continue! Participez! ■



SERVICE DES SPORTS, SERVICE JEUNESSE... RETOUR SUR LES VACANCES DE FÉVRIER

Si les vacances de février se sont tenues, comme pour chacun, dans un contexte sanitaire encore troublé, à n'en pas douter la jeunesse ondraise – comme d'habitude – ne s'est pas ennuyée entre les propositions du service municipal des sports et celles du service jeunesse. Côté sports, différentes interventions ont eu lieu au Centre de loisirs avec au programme, notamment : course d'orientation, tir à l'arc, fléchettes, bouncerball, spike-

ball... Les après-midi, les adolescents ont pu participer à une course d'orientation à Labenne, à une sortie VTT sur les singles ondras, à une sortie dis golf à Tarnos, entre autres. Côté service jeunesse, figuraient au programme de très nombreuses activités éclectiques également telles qu'une sortie montagne, du karting, du skate électrique, ou encore de la danse... Quelques images qui donnent le ton... ■



SÉMINAIRE : ONDRES ET LE SEIGNANX COMME SUJETS POUR DES ÉTUDIANTS

Le 15 mars dernier, la salle Capranie d'Ondres accueillait un rendez-vous comme la commune n'en accueille que rarement: un séminaire d'étudiants venus de l'Université Clermont Auvergne à Clermont-Ferrand. Ces derniers, emmenés par leur enseignant-chercheur Ludovic Falaix, Ondrais d'origine, ont passé quelques journées à Ondres et dans le Seignanx, journées au cours desquelles s'est notamment tenu un séminaire relatif à notre territoire. Passionné par leurs sujets d'études, ces jeunes étudiants poursuivant un parcours estudiantin lié à la gestion et au développement des territoires, ont ainsi pu découvrir notre commune et le Seignanx, poser leurs questions et échanger avec Mme. Éva Belin, Maire d'Ondres. Autour des notions d'enjeux de territoire, de marketing territorial, du rôle de la culture et du sport dans le vivre ensemble, du défi de la mobilité, de la croisée des chemins entre enjeux de développement et respect de l'environnement, etc., les échanges ont été riches dans ce qui restera, assurément, une étude de terrain momentanément loin des cours en distanciel et passionnante pour ces jeunes étudiants. ■



LA JEUNESSE ONDRAISE S'ESSAIE AU « GRAFF »



En voilà un atelier proposé par le service jeunesse d'Ondres qui a assurément ravi la jeunesse! Du 15 au 18 février dernier, les 13 ans et plus ondrains qui le souhaitaient ont pu avoir la chance de participer à quatre journées d'atelier de « graff » (graffiti) proposé à la Maison des jeunes et animé par l'artiste local Flow. Scindée en plusieurs œuvres de grands formats, c'est ainsi une belle fresque de 6 mètres de long qui a été réalisée.

Les œuvres de nos jeunes « graffeurs » sont à découvrir à la Maison des jeunes ! ■

LES PARCOURS DU CŒUR SCOLAIRE : SENSIBILISER, ÉCHANGER, BOUGER!

Comme chaque année en partenariat avec la Fédération française de cardiologie, Christophe du service municipal des sports est intervenu auprès de 206 élèves de l'école élémentaire, afin de les sensibiliser aux problèmes cardiovasculaires. Au programme:

- discussions sur l'importance de l'alimentation et du danger de certains aliments, des dangers du tabac, et de l'importance de la pratique sportive journalière.
- 30 minutes d'activité physique sur différents ateliers (foot, handball, basket, disc-golf...)

Un temps pédagogique et sportif pour sensibiliser, échanger et bouger! Chaque participant a ensuite reçu un diplôme pour sa participation à l'événement. ■



MA COMMUNE, MA SANTÉ : accompagner l'accès à une complémentaire

Après avoir constaté que certains habitants renonçaient aux soins faute de couverture santé, la municipalité a souhaité engager une démarche citoyenne et solidaire, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour tous, tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages. C'est pourquoi la municipalité s'est rapprochée de l'association ACTIOM qui propose le concept « Ma commune, ma santé » répondant à cet objectif, en permettant à chaque administré qui habite ou qui travaille à Ondres, de bénéficier d'une complémentaire santé collective et mutualisée au niveau national (donc à moindre coût) personnalisée et adaptée aux besoins

de chacun. Ainsi, « Ma commune, ma santé » permet notamment depuis le mois de mars 2021 de proposer aux administrés :

- Du choix entre plusieurs partenaires de complémentaires santé,
- De solutions pour les actifs et les seniors sans limite d'âge à la souscription,
- De solutions personnalisées (prestation modulable au sein d'une même famille, garantie obsèques...), ainsi que d'un suivi,
- D'avantages :
 - Pas de sélection médicale ni délai de carence
 - Assistance santé 24h/24

- Cotisations déductibles en Loi Madelin pour les travailleurs indépendants
- Réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itélis...)
- Géo Sentinel, bracelet électronique avec détection de chute...

Des permanences sont mises en place deux fois par mois en mairie annexe et le représentant de l'association conventionnée, ACTIOM, se rend aussi chez les particuliers intéressés qui se manifestent.

Toutes les informations sur www.ondres.fr, au 06 32 08 26 88 ou par e-mail à stephane.lamoureux@macommunesante.com. ■

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE : une aide pour vos démarches

Depuis janvier 2021, la ville d'Ondres vous propose un accompagnement au numérique. Il s'agit d'un tout nouveau service d'accompagnement gratuit au numérique, et accessible à tous sur rendez-vous.

Vous avez besoin de rédiger un courrier sur ordinateur ? Une démarche administrative en ligne vous pose des difficultés ? Vous ne savez pas utiliser un ordinateur ou internet ? Vous

souhaitez être accompagnés sur le plan rédactionnel ? Autant de requêtes auxquelles souhaite répondre ce tout nouveau service.

Ces permanences « accompagnement numérique » se tiendront au sein de la ludo-bibliothèque d'Ondres (dans le respect des autorisations préfectorales du fait du contexte sanitaire covid) dans un espace intimiste dédié. Lors de votre rendez-vous, un « accompagnant »

est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner.

Les permanences sur rendez-vous se tiennent, toute l'année :

Les 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 10h à 12h.

Le dernier samedi du mois, de 14h à 16h.

PRISE DE RDV au 05 59 45 30 06 et à contact@ondres.fr. ■

DES PANIERS ALIMENTAIRES POUR LES 15-30 ANS

En cette période de crise sanitaire, la situation de très nombreux jeunes est devenue compliquée au quotidien. Ainsi, la région Nouvelle-Aquitaine vient de mettre en place des paniers alimentaires gratuits à destination des 15-30 ans. Par le biais d'une coordination assurée par des pilotes désignés dans chaque département par l'URNACS et l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine (interlocuteurs de la région pour le déploiement de l'aide), dont les missions sont notamment d'identifier les besoins d'aide alimentaire sur le territoire avec les partenaires locaux de l'accompagnement des jeunes, de constituer un maillage de points de distribution et de mettre en lien les demandes d'aide alimentaire et les acteurs de la distribution alimentaire, ces paniers gratuits constituent une aide salutaire pour les jeunes.

À Ondres, c'est la Maison des jeunes qui est « point relais local » et qui, chaque mercredi, se charge ensuite de remettre aux jeunes bénéficiaires les paniers obtenus auprès des Paniers du Seignanx. Ces derniers contiennent des produits ne nécessitant pas de conservation à basse température et sont préparés par la Banque alimentaire. Vous avez entre 15 et 30 ans, vous résidez en Nouvelle-Aquitaine, vous n'êtes pas étudiant, et vous souhaitez déposer une demande de paniers alimentaires gratuits, retrouvez le formulaire en ligne sur le site régional : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr. ■



LANCEMENT DE LA NAVETTE SOLIDAIRE LE 20 AVRIL !

Dans le précédent numéro de votre magazine municipal, en février, nous vous annoncions le lancement prochain d'un tout nouveau service solidaire : la navette solidaire ! Cette navette prendra en effet la route, dans les rues d'Ondres, le 20 avril prochain !

Pour rappel, cette navette se propose d'offrir une solution gratuite de transport intra-communal adaptée aux besoins des usagers, pour leurs rdv médicaux, leurs courses, etc., selon le besoin. Le principe ? Une fois inscrit au service, il suffit de réserver votre créneau

puis la navette vous récupère à votre domicile et vous dépose au terminus (côté sud du Foyer Yvonne Loiseau où une signalétique est en cours d'installation). Vous n'avez alors plus qu'à faire votre course, vous rendre à votre rendez-vous, puis à attendre la navette retour au terminus. La navette s'adresse aux personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite permanente ou temporaire. Dans une première phase de test, la navette solidaire effectuera deux trajets par semaine, en matinée principale-

ment, le mardi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h & 14 h à 15 h 30. Le mardi pour les personnes résidant sur la partie ouest de la ville/le vendredi pour celles résidant sur la partie est (afin de réduire les temps d'attente et être au plus juste du timing proposé) et celles se rendant au repas du Foyer.

Pour vous inscrire sur la liste des bénéficiaires ou obtenir davantage d'informations, vous pouvez appeler d'ores et déjà le 07 86 29 86 74, le lundi matin. ■

LE GASCON EN PARTAGE

L'eupatòria cambrina o la majorana deus braus.

Abans-díser: Aqueste còp, que vam contunhar la nòsta rubrica consagrada a las plantas dab l'eupatòria cambrina o la majorana deus braus o deus morars.

L'eupatòria cambrina (*Eupatorium cannabinum* en Latin), qu'es ua planta vitèca de grana talha (mei d'un mètre de haut) qui tròban soent dens los endrets aigassuts, a l'ompra, suu cantèr deus arrius o dens los braus, d'aquí lo son nom vernaculari de majorana deus braus.

Que la trobavan tanben soent dens los casaus deus curats on èra aperada èrba de Senta-Cunegonda. À maugrat de la soa semblança dab las ombelifèras, que hè partida de la medisha familha que las margalidas.

Que hè ua mata guarruda de las camas quilhadas, rojosas, peludas, portant huelhas caducas, verdosas, de 5 a 12 cm de diamètre, divididas en tres tròç aloncats e dentats, qui rapèran las huelhas deu cambe.

La soa arradic rizomatosa qu'es grisa e fibrosa, e que pud a la caronha. Las flors ròsas fonçat o blancas, en capitules de 6

a 12 cm de diamètre, que son gropadas au som de cada cama terminau, a partir de la fin de l'estiu e en abòr. Que son ricas en nectar e qu'atiran los parpalhons e las abelhas.

Au miei de las legendas, l'eupatòria cambrina qu'auré avut la facultat de balhar a las gojatas qui n'aprovavan ua cama devath la soa pelha, poders de seduccion irresistibles aus quaus los gojats ne podèn pas resistir. E a l'envèrs, los pretendents que podèn en-hatilhar las gojatas en tot las har sentir lo shuc de la flor: que s'auherivan alavetz a tota la soa hami!

Tà's suenhar, mèi concretament, las huelhas e l'arradic d'aquera planta que podèn servir, en usatge externe, de har cicatizar las plagas e d'apatzar los patacs.

Lo posoèr de servici,
e non pas l'emposoaire :

Miquèu BARÍS ■



LEXIC

abans-diser (abans-dise) : avant-propos
 abòr (abor) : automne
 aigassut (aygassut) : humide
 aloncat (aloucat) : allongé
 aperar (apeura) : appeler
 aqueste (aqueuste) : cette
 aquí (aqui) : là
 arradic (arradic) : racine
 arriu (arriu) : ruisseau
 balhar (bailla) : donner
 brau (braou) : marais
 caduca (caduque) : caduque
 cambe (cambe) : chanvre
 cambrina (canbrine) : chanvrine
 cama (came) : tige (jambe)
 cantèr (cantè) : bord
 caronha (carougne) : charogne
 consacrar (counsacra) : consacrer
 contunhar (countugna) : continuer
 casau (casaou) : jardin
 còp (cop) : fois
 Cunegonda (Cuneugonde) : Cunégonde
 curat (curat) : curé
 dab (dap) : avec
 dens (deuns) : dans

dentat (deuntat) : denté
 deu (dou) : du (de le)
 dividit (diouidit) : divisé
 endret (eundreut) : endroit
 en-hatilhar (eunhatilla) : ensorceler
 èra (ère) : elle était
 èrba (èrbe) : herbe
 eupatòria (eoupatori) : eupatoire
 fibrós (fibrous) : fibreux
 flor (flou) : fleur
 gran (gran) : grand
 guarruda (gouarrude) : vigoureuse
 har (ha) : faire
 haut (haout) : haut
 huelha (houeulle) : feuille
 majorana (mayourane) : origan
 margalida (margalide) : marguerite
 mata (mate) : touffe
 maugrat (maougrat) : malgré
 medisha (meudiche) : même
 mei (mey) : plus
 morar (moura) : marais
 nom (noum) : nom
 nòsta (noste) : notre
 ombelirèra (oumbelifère) : ombellifère
 ompra (oumpre) : ombre
 on (oun) : où
 parpalhon (parpailloun) : papillon

partida (partide) : partie
 pelha (peuille) : robe
 pelut (peulut) : poilu
 planta (plante) : plante
 portar (pourta) : porte
 pudir (pudi) : sentir mauvais
 qu'es (qu'eus) : elle est
 que vam (que bam) : nous allons
 quilhat (quillat) : dressé
 raperar (rapeura) : rappeler
 rizomatós (rizomatous) : rhizomateux
 rojós (rouyous) : rougeâtre
 rubrica (rubrique) : rubrique
 semblança (semblance) : ressemblance
 senta (seunte) : sainte
 soa (soue) : sa
 som (soum) : sommet
 son (soun) : son
 soent (soueun) : souvent
 suu (sou) : sur le
 talha (taille) : taille
 tanben (tabeuy) : aussi
 tres (treus) : trois
 trobar (trouba) : trouver
 tròç (tros) : morceau
 verdós (beurdous) : verdâtre
 vernaculari (beurnaculari) : vernaculaire.
 vitèc (bitèc) : vivace

NB : En Français comme en Gascon, le verbe à l'infinitif prend un « r » final, mais celui-ci ne se prononce pas.

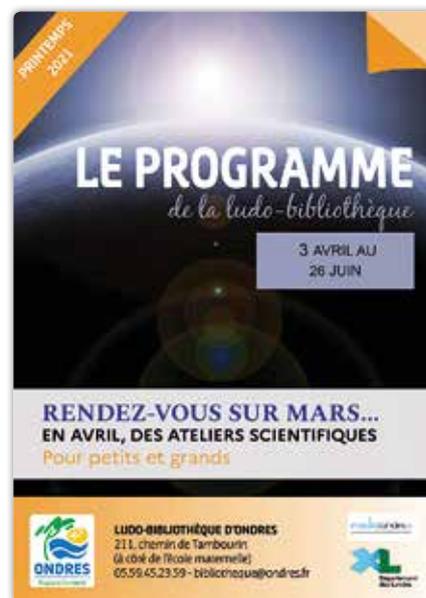
LUDO-BIBLIOTHÈQUE : VOTRE NOUVEAU PROGRAMME TRIMESTRIEL EST DISPONIBLE !

Depuis la fin d'année 2020 et ce en dépit des contraintes liées à la crise sanitaire, la ludo-bibliothèque d'Ondres continue de vous proposer – chaque trimestre, par saison – un tout programme varié à destination de tous les publics, dans le respect des réglementations Covid-19. Le programme « Printemps 2021 » de la ludo-bibliothèque vient ainsi tout juste de sortir fin mars et vous propose de multiples rendez-vous qui ont débuté le 3 avril et se poursuivent jusqu'au 26 juin 2021. Ateliers, projections, conférences, doudous lecteurs, accompagnement numérique, exposition... il y en a résolument pour tous les goûts et tous les âges ! Ce trimestre vous retrouverez aussi, comme de coutume désormais, des

temps forts thématiques, à savoir : en avril des « Rendez-vous sur Mars » (ateliers scientifiques...), des temps autour de la femme (exposition, atelier) avec l'artiste Marie-Hélène George, ou encore en mai un mois sous le signe de l'eau (exposition sur l'Abécédaire du surf, atelier de réalité virtuelle, conférence sur l'eau et la santé...). Un beau programme sur inscription, du fait des actuelles mesures sanitaires liées au covid 19.

Retrouvez l'intégralité du programme de la ludo-bibliothèque :

- Dans les différentes structures et services municipaux ouverts au public
- Sur le site internet de la ville www.ondres.fr
- Sur le Facebook officiel de la ville @villeondres. ■



EN IMAGES À LA BIBLI

Lecture de contes

Au sein de la ludo-bibliothèque d'Ondres, tout au long de l'année, sont organisés des temps forts appréciés des plus jeunes (et des bibliothécaires aussi !) : les moments de lectures de contes aux enfants ! Ces temps existent dans le cadre de la programmation de la structure (présentée chaque trimestre dans son programme), mais aussi dans le cadre scolaire, avec les classes des écoles maternelle et élémentaire d'Ondres. Ainsi, le 23 mars dernier, se tenait notamment une lecture des albums de l'auteur de Frédéric Stehr pour les « petites sections » de maternelle d'Ondres, dans le cadre du projet mené avec l'association « Lire sur la vague » qui offre, en partenariat avec la Mairie d'Ondres, un livre à tous les enfants entrant à l'école. ■



Atelier jardinage pour semis d'hiver !

Le 30 janvier dernier, la ludo-bibliothèque d'Ondres accueillait dans le cadre de son programme pédagogique autour du jardinage un atelier de semis d'hiver, organisé pour les adultes et les enfants, en collaboration avec l'association des jardins partagés. Un joli moment qui a permis de glaner pleins de bons conseils, puis de planter dans une ambiance studieuse, appliquée et conviviale ses semis hivernaux, et ainsi de préparer les futures récoltes de l'été à venir ! Miam... ■



LES ÉCHOS D'ÉCLAT

**Être avec des gens qu'on aime, cela suffit; rêver, leur parler, ne leur parler point, penser à eux, pensez à des choses indifférentes...
Mais pensez !!!**

La Bruyère a bien raison de parler ainsi: parlez... parlez... Puisque, pour le moment, on ne peut pas faire grand-chose d'autre, pourquoi ne pas profiter de ce temps quasiment imposé pour revoir un peu ce que nous avons aimé, et surtout ce recueil de photo prise lors de notre dernière fête de la Sainte Cécile...

Le beau temps revenu (espéré!) reverra très sûrement les différents ateliers d'ECLAT, le chœur d'hommes (à G) et le chœur mixte (à D) qui n'attendent que le feu vert des autorités...

Au cas où vous auriez oublié ECLAT: micheldarriet@yahoo.fr

Michel Darriet ■



LA VIE DU FEPO

Rien de nouveau sur le front de l'activité au FEPO

Il y a les petits chanceux qui peuvent pratiquer leur activité en plein air ou les ados du théâtre qui ont accès à Capranie. Pour d'autres, c'est le numérique grâce à l'investissement des animateurs qui leur permet de garder le contact. Et enfin, il y a ceux qui, entre fatalisme et résignation, attendent des jours meilleurs.

Le Foyer a toujours un fonctionnement administratif avec notre dévouée secrétaire, Églantine qui travaille souvent à domicile, mais reste en permanence à la disposition de tous. Rendons-lui hommage!

Mais c'est notre Président qui, en ces temps de grand calme, a fait l'actualité,

le buzz, en participant à une émission de France Bleue Gascogne en compagnie, entre autres, de notre Maire.

Certes, ce n'était pas le Président du FEPO, mais le citoyen Ondrais qui a parlé de la qualité de vie de notre cité entre océan et forêt à deux pas du verdoyant Pays Basque. Mais, soulignant la richesse de la vie associative ondraine, il a, bien entendu, évoqué l'association qu'il connaît le mieux, c'est-à-dire celle qu'il préside.

Charité bien ordonnée commence par soi-même, paraît-il.

A. R. Maubourguet

Vice-président du FEPO ■



US LARRENDART : UNE VIE SPORTIVE PERTURBÉE, MAIS UNE MOTIVATION INTACTE

Saison plus que satisfaisante à l'US Larrendart, aucune défaite n'étant pour le moment venue entacher nos prestations... aucune victoire non plus d'ailleurs, toutes les compétitions étant suspendues depuis fort longtemps.

Ces faux rebonds n'empêchent toutefois pas l'école de pelote de fonctionner -en extérieur uniquement- tous les jours de la semaine, sous réserve du bon vouloir de la météo.

Ne doutons pas que ces jeunes n'avanceront pas masqués pour défendre nos couleurs dès que le feu vert sera donné à la reprise des championnats. ■



L'école de pelote au fronton

UNE FÊTE DE LA NATURE LE SAMEDI 29 MAI 2021

Malgré le contexte sanitaire actuel, les élus ondrains et les agents municipaux œuvrent afin d'essayer d'organiser, malgré tout, des festivités dans le cadre de la Fête de la nature qui se tiendrait le samedi 29 mai prochain à Ondres, sur le site de l'étang du Turc (rive est).

Pour rappel, la Fête de la nature est une Fête gratuite qui permet à tous les publics (familles, seniors, etc.) de vivre une expérience au plus près de la nature, en faisant des découvertes, en prenant le temps de regarder son environnement naturel sous un nouveau jour et en apprenant à le respecter toujours plus. Nous sommes encore dans l'attente des autorisations nous permettant de tenir, comme souhaité, ce rendez-vous

printanier (dans le respect des mesures sanitaires en vigueur), mais en attendant voici d'ores et déjà quelques indiscretions sur le programme envisagé :

Des ateliers : potabilisation de l'eau, pêche, autour de la biodiversité locale, de confection de salades avec des plantes comestibles, de confection de bombes végétales à semer dans son jardin, de fabrication de nichoirs à chauve-souris (une alliée contre les moustiques), de confection de cosmétiques naturelles, etc.

De l'information sur la protection de la nature. Un nettoyage de l'arrière-dune.

Des spectacles thématiques (recyclage, etc.) théâtraux, musicaux, de marionnettes, de plein air pour petits et grands. ■



L'AGENDA* MAI

Samedi 29 mai

Fête de la nature

Etang du Turc

*La manifestation ci-dessus ne se tiendra qu'en regard de l'évolution de la situation sanitaire et des autorisations associées

INFORMATIONS PRATIQUES

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES : LOIN DE CHEZ VOUS, EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Lorsque nous partons en vacances, il y a toujours une part d'inquiétude quant aux faits de laisser son domicile inoccupé pendant ce laps de temps. Ainsi, pour partir loin de chez vous en toute sérénité, pensez à OTV, l'Opération Tranquillité Vacances.

En effet, pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile, et vous serez alors prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages). Pour bénéficier du service, c'est simple : vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ. Pour faciliter la démarche, vous pouvez aussi remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant votre rendez-vous au commissariat ou en gendarmerie. Retrouvez cette fiche sur le site de la mairie d'Ondres www.ondres.fr rubrique Police municipale : <https://www.ondres.fr/au-quotidien/police-municipale/>.

À aussi que vous trouverez sur le site la fiche des bons réflexes lorsque vous partez en vacances ! ■

**POUR DES VACANCES SEREINES,
AVANT DE PARTIR,
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES !**

- N'enregistrez pas de répondeur indiquant les dates de votre absence pour vacances.
- Vérifiez la bonne fermeture de vos fenêtres.
- Débranchez vos appareils électriques dont le maintien branché n'est pas nécessaire.
- Laissez un double de vos clés à un proche.
- Ne laissez pas vos outils en vue car ils pourraient aider à fracturer l'entrée.
- Verrouillez consciencieusement votre porte d'entrée.
- Coupez l'arrivée générale d'eau pour éviter une éventuelle fuite.
- Ne laissez pas de courrier s'accumuler. Demandez à un voisin de le relayer ou à la Poste de le faire suivre.
- Optez pour l'Opération Tranquillité Vacances et partez sereins avec une patrouille de police effectuée quotidiennement.

POLICE MUNICIPALE
ONDRES
Nature & Services



INFO CONSO DE LA CSF : FUITES SUR LE NET, COMMENT FAIRE LE POINT ?

Êtes-vous concerné par la récente fuite des identifiants et mots de passe des utilisateurs de Gmail, Hotmail, LinkedIn ou Netflix ? Une gigantesque fuite de données de 3,2 milliards d'identifiants et de mots de passe d'utilisateurs vient d'être annoncée dans les médias ces derniers jours. Ces informations sont la compilation de plusieurs fuites de données passées (Gmail, LinkedIn, Netflix...) et viennent d'être diffusées sur des forums de piratage. Un moteur de recherche en ligne permet de vérifier si vos données n'ont pas été divulguées.

Un moteur de recherche pour voir si vos données ont été divulguées

Le site Cybernews.com a mis en ligne un moteur de recherche permettant de savoir si vos identifiants et mots de passes ont été dérobés.

- 1 | Suivre ce lien : <https://cybernews.com/personal-data-leak-check/>
- 2 | Entrer votre adresse mail à la place de 'enter your email' et cliquer sur 'CHECK NOW'
- 3 | Si vous avez le message suivant 'We haven't found your e-mail among the leaked ones' affiché = vos données n'ont pas été divulguées !
- 4 | Si vous avez le message suivant 'Oh no! Your e-mail adress has been leaked' = vos données ont été divulguées !

Que faire si vos données ont été divulguées ?

Changer rapidement le mot de passe du mail concerné en vous connectant directement à l'espace utilisateur du compte (Gmail, LinkedIn...)

Modifier les accès de chaque compte lié à cette adresse mail.

Pour choisir un mot de passe robuste, vous pouvez suivre les conseils de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) qui recommande de choisir des mots de passe comportant au moins 12 caractères composés de majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux. Un outil est disponible : <https://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide>

La CSF est bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information ou pour vous aider (place Richard Feuillet ou par téléphone 05 59 45 25 92). Les permanences ont repris (avec masque et uniquement sur rdv) le lundi de 15 h 30 à 17 h et les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h. ■

EAUX DE CONSOMMATION : LE POINT DE L'ARS



L'eau est un bien commun indispensable à la vie et à la santé. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant sécurité et qualité constitue ainsi un enjeu majeur de santé publique. C'est pourquoi, afin de prévenir tous risques de contaminations chimiques ou bactériolo-

giques, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et ce dans toutes les régions de France assure un contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation. Ainsi, selon le bilan de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine parvenu début février 2021 et relatif au secteur du

Sydec Adour-Seignaux, il apparaît que l'eau d'alimentation est conforme aux limites de qualité. Seule une teneur en carbone organique supérieure aux références (mais toutefois dans les limites de qualité) ont nécessité la prise de mesure par l'exploitant pour y remédier. ■

DÉPARTEMENT DES LANDES : UN BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN

Les élus du Département des Landes ont fait le choix de vous donner, une nouvelle fois, les clés d'une partie du budget départemental afin que vous puissiez participer directement à la transformation de votre territoire. Dans ce budget, une somme est notamment réservée à des projets déposés par les jeunes âgés de 7 à 20 ans. Un calendrier départemental a été mis en place qui s'étale du printemps à 2022-2023, à savoir des rencontres d'ores et déjà en cours autour des projets, jusqu'aux travaux en passant par le dépôt des projets et idées, la période de vote et l'annonce des résultats. Pour s'informer, participer puis voter à l'automne, rendez-vous sur : <https://budgetparticipatif.landres.fr/> ou dans les mairies du département dont celle d'Ondres. ■



JARDINAGE, BRICOLAGE : ÉVITONS LES NUISANCES

Jardinage, bricolage : évitons les nuisances
Tout au long de l'année, et notamment printanière et estivale, le service de la Police Municipale d'Ondres reçoit régulièrement des plaintes pour des nuisances sonores liées à des travaux de jardinage et/ou de bricolage. Aussi nous vous rappelons qu'en vertu de l'Arrêté municipal de prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits du voisinage, en date du 27 juin 2013, arrêté qui encadre les horaires de travaux du 1er juillet au 31 août de chaque année : « Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les

bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. ».

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 18h

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ainsi, les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances, sont tenus de prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par le bruit provenant de ces lieux tels que ceux provenant d'appareils radios, audiovisuels, instruments de musique, appareils ménagers, climati-

seurs ou tout autre appareil susceptible d'engendrer des nuisances sonores.

Pour rappel aussi, durant cette période « tous les travaux bruyants sont interdits tous les jours de la semaine de 18 heures à 9 heures, et toute la journée des dimanches et jours fériés excepté en cas d'interventions d'utilité publique en urgence et de travaux saisonniers.

À noter que du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année, les règles sont fixées par Arrêté préfectoral.

Le service de la Police Municipale se tient à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire au : 06 65 22 32 80. Retrouvez ces arrêtés sur www.ondres.fr. ■

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Selon l'ADEME, les dépôts sauvages représenteraient 21 kg par habitant et par an en France et cela coûterait quelque 60 000 euros aux collectivités. À Ondres aussi, le service de la Police municipale constate à l'échelle de la commune, malheureusement encore bien trop souvent, la présence de dépôts sauvages autour des containers de poubelles ou des points tri. Pourtant, la commune met à disposition de chacun quelque 8 points tri, un nombre en évolution constante ces dernières années, et le territoire est largement émaillé par des déchetteries ouvertes du lundi au samedi et faciles d'accès.

Stop aux dépôts sauvages ! Soyons tous responsables et citoyens pour préserver notre cadre de vie !

Les déchetteries du Seignanx :

- Déchetterie de St-Martin-de-Seignanx - ZA Ambroise II

- Déchetterie de Labenne - ZI de Berhouague

- Déchetterie de Tarnos - ZI, avenue du 1^{er} mai

Informations : sitcom40.fr

À noter, de plus, que selon l'article R. 633-6 du Code pénal : « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe (450 euros maximum) le fait de déposer,



d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures et déchets ». ■

UN CENTRE DE VACCINATION OUVERT DANS LE SEIGNANX

Le Centre de vaccination du Seignanx a ouvert ses portes le 22 mars dernier.

À qui s'adresse-t-il ?

Les personnes de + 75 ans

Les personnes de + 50 ans avec facteurs de comorbidité

Le lieu :

Salle Gaston LARRIEU 2 rue du Seignanx, 40390 St Martin de Seignanx.

Jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le samedi matin de 8h30 à 12h30. Attention, les plages horaires évolueront en fonction de la dotation en vaccins.

Comment prendre rendez-vous :

Directement sur DOCTOLIB (à privilégier)

Mise en place d'un centre d'appels pour les personnes qui ne disposent pas d'internet

et dont l'entourage n'est également pas équipé.

Pour les personnes en situation de comorbidité, un certificat du médecin traitant sera demandé.

Joindre le centre d'appels :

Au 05 59 59 95 92, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Informations diverses :

Les personnes seront inscrites, dans un premier temps, sur une liste d'attente. Il leur sera demandé un numéro de portable et une adresse mail (si besoin, ce numéro et adresse mail pourront être ceux d'un proche...). Dès réception des dotations en vaccins, les plages de rendez-vous seront ouvertes et les personnes sur liste d'attente y seront inscrites. Elles seront



alors contactées par le centre d'appel pour la communication du RDV et des pièces à fournir. Attention, les RDV sont imposés et ne pourront pas être adaptés aux demandes des personnes. Les RDV gérés par le centre d'appels sont inscrits sur Doctolib, par conséquent chaque personne recevra un sms et mail de confirmation. ■

Samedi 27 mars 2021

Les 12 membres du tout nouveau

Conseil des jeunes ont été accueillis par les élus !

Bienvenue à tous.

Plus d'information en page 18.



Hiver 2021

à Ondres :

Zoom sur une jeunesse sportive et engagée !



Février 2021

Tir à l'arc, course
d'orientation, discgolf, etc...
Les vacances de février ont
été sportives pour la
jeunesse ondraise !

En page 19.

